

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Tarn

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

### Séance du 22 juin 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.  
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame  
BOUSQUET Audrey, Maire déléguée.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 15/06/2026

Présents : MME BOUSQUET Audrey (Procuration de M. DUFOUR Thierry), M.  
HEIM Philippe, MME BENSETTI Nawel, M. MEDALLE Henri, MME  
LAGHZAOUI Nawal, M. DUPUIS Alain (Procuration de MME BARTHE  
DELANOË Anne-Marie), M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude, M.  
ROUSSEAU Lionel, MME VERGNES Brigitte, M. TROUCHES Michel, M.  
CHABRIDON Olivier, MME PECCOLO Anabelle, MME TEIXEIRA  
FERNANDES Sylvie, M. COSQUER Cyril (Procuration de MME DAMOISON-  
MONTEILS Céline), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, M. JUNIOT LEVY  
Yoann, M. AILLOS Hélène, M. GOUTY Michel (Procuration de M. CUPOLI  
Michel), MME MENOÛ-AMIEL Josiane, MME NOUVEL Nathalie, MME  
LAROCHELLE Muriel, M. COQUELET Christophe.

Date d'affichage : 15/06/2026

Absents excusés : M. DUFOUR Thierry (Procuration à MME BOUSQUET  
Audrey), MME BARTHE DELANOË Anne-Marie (Procuration à M. DUPUIS  
Alain), MME DAMOISON-MONTEILS Céline (Procuration à M. COSQUER  
Cyril), M. CUPOLI Michel (Procuration à M. GOUTY Michel).

Secrétaire : M. DUPUIS Alain.

### **N° DEL2026-58 : Prise en charge des frais pour l'installation d'un gazon artificiel.**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que suite à une erreur administrative, le compte client de la commune de Puygouzon a été bloqué chez le fournisseur Leroy Merlin.

Or, les agents s'en sont aperçus lors du passage en caisse et avaient absolument besoin du matériel pour terminer le chantier d'installation du city stade.

Afin de ne pas retarder le chantier et devant la complexité de réouverture du compte chez ce fournisseur, Cécile Cariven Boris, Responsable des Services Techniques, a avancé les frais à hauteur de 199€ pour l'achat de gazon artificiel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le remboursement de Madame Cécile CARIVEN BORIS à hauteur des dépenses engagées par elle, à savoir **199 €**, pour l'acquisition de fournitures nécessaires à l'installation du city stade.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

**Le secrétaire de séance**

**Alain DUPUIS**



**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**

